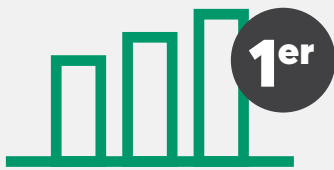


# Garantie Avantage<sup>MD</sup>

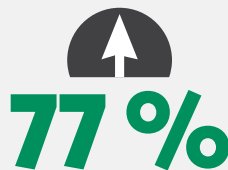
DE LA PERFORMANCE SÉCURITAIRE !

## Offrez un produit performant



Le Mouvement Desjardins est **le plus grand** émetteur de placements à terme liés aux marchés (PTLM) au Canada<sup>1</sup>.

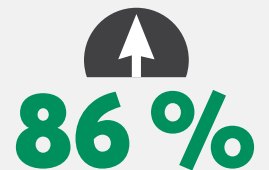
ACTIFS SOUS GESTION DE  
**26 milliards<sup>2</sup>**



DES OPTIONS ONT UN RENDEMENT ANNUEL SUPÉRIEUR AUX PLACEMENTS À TERME À TAUX FIXE DE SON PRINCIPAL CONCURRENT<sup>3</sup>.



DES OPTIONS DÉPASSENT LE RENDEMENT MINIMAL ANNUALISÉ<sup>4</sup>.



DES OPTIONS ARRIVÉES À ÉCHÉANCE ONT ATTEINT LE RENDEMENT MAXIMAL POTENTIEL<sup>5</sup>.



Aidez vos clients à conserver leurs gains et à éviter des pertes avec la **PROTECTION DE 100%** des Dépôts à l'échéance de Garantie Avantage.

# Garantie Avantage : un PTLM exclusif au Canada

Des Taux de participation de **100 % et plus<sup>6</sup>**

Des rendements maximaux potentiels **illimités** sont parfois offerts

Des avantages uniques liés à la désignation de **Bénéficiaire**

Admissible au crédit d'impôt pour revenu de pension et au fractionnement du revenu de retraite

## CARACTÉRISTIQUES CLÉS

## AVANTAGES POUR VOUS

## AVANTAGES POUR VOS CLIENTS



### Simplicité

▶ Produit facile à présenter.

▶ Aucune gestion et aucun suivi pour toute la durée du placement.



### Potentiel de croissance d'entreprises reconnues

▶ Solution gagnante pour vos clients qui ont été échaudés par les marchés et qui recherchent de la performance.

▶ Potentiel de rendement plus élevé que les placements à terme à taux fixe.



### Sécurité

▶ Convient à vos clients qui ont une faible tolérance au risque.  
▶ Idéal pour vos clients préretraités qui désirent sécuriser leur portefeuille avant leur retraite.

▶ Tranquillité d'esprit : **les Dépôts sont garantis à 100 %** à l'échéance et au décès.



- ▶ **Aucuns frais de gestion**
- ▶ **Rendements minimaux garantis ou capital garanti à l'échéance**
- ▶ **Termes de durée moyenne, rachetables en tout temps<sup>7</sup>**
- ▶ **Dépôt minimal de 500 \$**
- ▶ **Admissible aux régimes enregistrés (REER, CRI, FERR, FRV, CELI) et non enregistrés<sup>8</sup>**

## LA DÉSIGNATION D'UN BÉNÉFICIAIRE, SEULEMENT AVEC GARANTIE AVANTAGE !

### CARACTÉRISTIQUES CLÉS



#### Versement rapide et confidentiel du Capital-décès

- ▶ Permet à votre offre de se démarquer par rapport aux produits similaires proposés par les banques.
- ▶ Solution simple pour transférer le Capital-décès de vos clients à la génération suivante.

### AVANTAGES POUR VOS CLIENTS

- ▶ Versement du Capital-décès de façon confidentielle au Bénéficiaire en cinq jours ouvrables ou moins<sup>9</sup>.
- ▶ Aucuns frais associés à la liquidation de la succession lorsqu'un Bénéficiaire nommé est désigné<sup>10</sup>.



#### Protection contre les créanciers et les poursuites civiles

- ▶ Occasion de développer votre clientèle de professionnels grâce à l'insaisissabilité de la valeur de leur Contrat<sup>11</sup>.

- ▶ Pour les propriétaires d'une entreprise et les travailleurs autonomes : protège l'épargne personnelle et la sécurité financière de leur famille en cas de faillite ou de poursuite judiciaire<sup>11</sup>.

1. *Investor Economics, Deposit and Fixed Income Advisory Service*, automne 2018.
2. Au 31 décembre 2018.
3. Au 22 février 2019. Toutes les émissions de mars 2009 à décembre 2018 de Garantie Avantage ont été comparées à celles de B2B Banque.
4. Au 22 février 2019. Toutes les émissions de mars 2009 à décembre 2018.
5. Au 22 février 2019. Toutes les émissions de mars 2009 à décembre 2018 qui sont arrivées à échéance.
6. Veuillez consulter le tableau des caractéristiques (no 09014F) pour en apprendre davantage sur la campagne en cours.
7. Un rajustement de la valeur au marché peut être applicable. Veuillez vous reporter au document Contrat Placements à terme pour plus d'informations.
8. Admissible aux FRV uniquement sous la législation de la province de Québec. Pas de versement périodique pour un FERR ou un FRV. Votre conseiller peut vous montrer comment générer un revenu d'un FERR en effectuant une répartition entre Garantie Avantage et un placement à terme rachetable.
9. Des conditions s'appliquent, y compris la réception des documents pertinents, comme l'acte de décès. Le Bénéficiaire doit être désigné nommément dans le Contrat.
10. En vertu des lois en vigueur, le Capital-décès sera versé conformément à la désignation de Bénéficiaire du Preneur du Contrat. Comme les particularités de la désignation d'un Bénéficiaire peuvent varier considérablement ou être annulées par le testament du Preneur du Contrat, les personnes intéressées devraient consulter un conseiller juridique (avocat ou notaire) pour obtenir une analyse de leur situation.
11. Ces renseignements sont fournis à titre indicatif seulement et ne constituent pas une opinion juridique. Les règles d'insaisissabilité peuvent varier selon les provinces et être complexes. Ainsi, les Contrats deviennent saisissables lorsqu'on peut prouver qu'ils ont été établis dans le but d'éviter le remboursement de dettes ou lorsque le Preneur déclare faillite dans l'année suivant la désignation d'un Bénéficiaire. Les personnes intéressées devraient s'adresser à un juriste (notaire ou avocat) pour analyser leur situation particulière.
12. Au 31 décembre 2018.

# Desjardins

Le Mouvement Desjardins est le premier groupe financier coopératif au Canada et le sixième au monde. Il regroupe des expertises en gestion de patrimoine, en assurance de personnes et de dommages ainsi qu'en services financiers pour les particuliers et les entreprises. Desjardins est un pionnier de l'investissement responsable au Québec et au Canada ainsi qu'un des acteurs les plus engagés dans la promotion et l'avancement de ce secteur au pays.

# 275,1

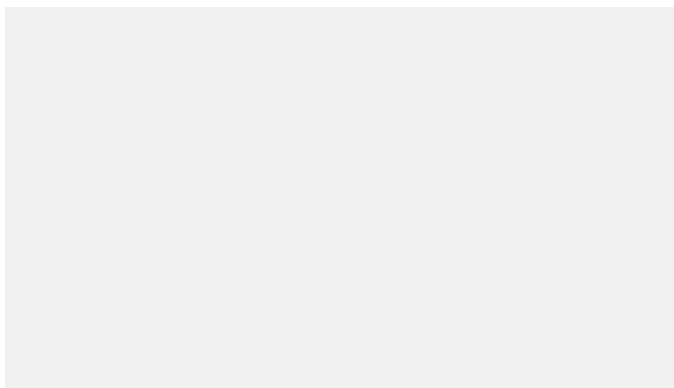
milliards de dollars  
d'actif total<sup>12</sup>

# 7

millions de membres  
et clients<sup>12</sup>

## Offrez Garantie Avantage!

**Votre directeur régional des ventes peut vous assister dans la vente de Garantie Avantage. N'hésitez pas à lui en parler.**



Retrouvez plus d'information  
et découvrez votre matériel de vente :  
[webi.ca/GarantieAvantage](http://webi.ca/GarantieAvantage)

Suivez l'évolution des rendements :  
[DesjardinsAssuranceVie.com/  
GarantieAvantage](http://DesjardinsAssuranceVie.com/GarantieAvantage)

Les renseignements figurant dans le présent document ne sont présentés qu'à titre d'exemples et ne sont pas des indications ni des garanties des résultats passés et à venir. Veuillez vous reporter au document Contrat Placements à terme de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et au tableau des caractéristiques de la campagne en cours pour plus d'information. La terminologie utilisée dans ce document a été simplifiée à des fins d'exemples. Advenant une disparité entre l'information figurant dans ce document et celle qui se trouve dans le document Contrat Placements à terme de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et le tableau des caractéristiques de la campagne en cours, ces documents prévalent. Veuillez les lire attentivement avant d'investir.

<sup>MD</sup> Marque déposée propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.

100%

 **Desjardins**  
Assurances  
Vie • Santé • Retraite